



Vie citoyenne, culturelle et sportive
Action sportive

Décision n° 2021-27

Objet : contrat de maintenance pour la salle de musculation avec la société Fit Services Team

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité d'entretenir les appareils de musculation et de fitness et garantir la sécurité des utilisateurs de la salle de musculation,

Vu le projet de contrat de maintenance pour la salle de musculation de la société Fit Services Team,

DÉCIDE d'approuver le contrat de maintenance avec la société Fit Services Team dont le siège social est situé au 4 rue Frédéric Joliot Curie, 93120 LA COURNEUVE, pour un montant de 3 520 € HT pour la première année, révisable tous les ans, à la date anniversaire du contrat.

DÉCIDE de le signer.

PRÉCISE que la durée du contrat est de un (1) an à compter de la date de notification, renouvelable 3 fois sans que la durée excède quatre (4) ans.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 3 février 2021




Philippe LAURENT